

# Procès en Belgique de deux présumés génocidaires rwandais : l'avocat de Pierre Basabose plaide l'acquittement

Laure Broulard

RFI, 8 décembre 2023

**À Bruxelles, la parole était à la défense jeudi dans le procès des deux génocidaires rwandais suspectés. En premier lieu, il y a eu la plaidoirie finale de l'avocat de Pierre Basabose, ancien commerçant accusé d'avoir aidé à fonder puis d'avoir soutenu une milice interahamwe dirigée par Séraphin Twahirwa, son co-accusé, dans le quartier de Gikondo à Kigali en 1994. Il est poursuivi notamment pour crimes de guerre et crime de génocide. Son avocat a plaidé l'acquittement.**

*Avec notre correspondante à Bruxelles, Laure Broulard*

La défense de Pierre Basabose dénonce un procès purement politique. « *Le gouvernement de Paul Kagame a fait de la persécution des Hutus à l'étranger une de ses priorités* »,

tonne M<sup>e</sup> Jean Flamme, accusant le parquet fédéral belge de « *suivre aveuglément Kigali dans une justice des vainqueurs* ».

Il déroule ensuite une défense aux accents révisionnistes, plusieurs fois contestée comme telle par les parties civiles au cours du procès et suscitant des murmures de désapprobation dans la salle.

Son client, qui tenait un bureau de change au Rwanda dans les années 1990, est présenté par le parquet comme un homme de l'ombre, membre du « réseau zéro » des extrémistes hutu, qui aurait veillé à ce que les miliciens de Gikondo ne manquent de rien. « *Mais qui a vu cela ?* », demande l'avocat, invoquant les nombreux témoins qui n'ont pas parlé de son client ou qui ont affirmé ne pas l'avoir vu agir.

Il met également en avant l'état

de santé mentale de Pierre Basabose, qui, à 76 ans, souffre de démence, selon les experts, et évoque la suspension des poursuites, dans une situation similaire, à l'encontre d'un autre génocidaire présumé, Félicien Kabuga.